



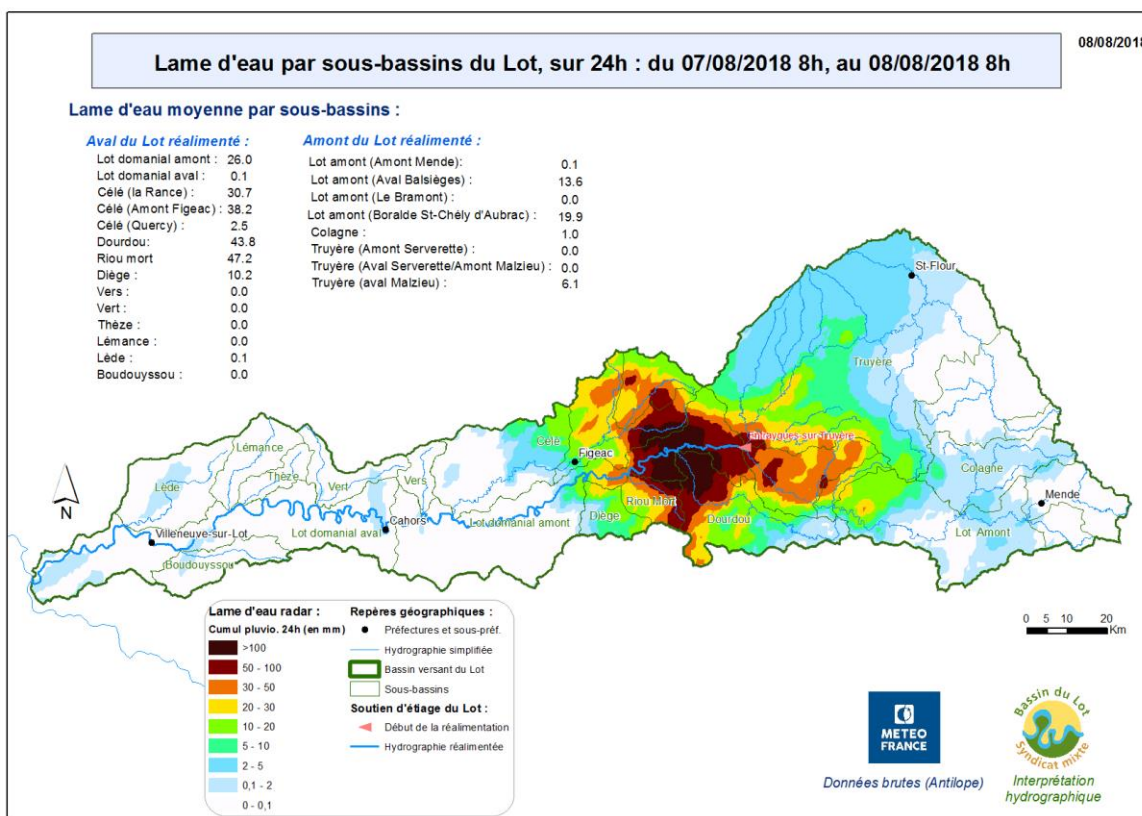
Le 9 août 2018

- Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°07

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode orageux du 7 août 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Durant cette semaine, seules des cellules orageuses ont éclaté à l'amont du bassin apportant localement pluie et/ou grêle.

Un orage important a éclaté sur le Lot médian mardi 7 en fin après-midi avec des cumuls supérieur à 100 mm. Depuis, plusieurs passages pluvio-orageux se succèdent sur le bassin : hier soir dans le Lot-et-Garonne, ce matin sur le bassin apportant localement des cumuls importants, et s'accompagnant d'un rafraîchissement des températures.

Retour à un temps sec et chaud dès demain et ce weekend, avant de nouvelles perturbations pluvio-orageuses dès dimanche soir.

Hydrologie du bassin :

Depuis la semaine dernière, le Dourdou a franchi son DOC ainsi que la Thèze son débit d'alerte. Cependant, les pluies de ces derniers jours ont fait fortement réagir les cours d'eau ainsi, seule la Lède reste sous son DCR.

Avec le retour d'un temps sec et la fragilité de ces cours d'eau, les débits seuils devraient de nouveau être franchis. La Boralde de Saint-Chély devrait aussi passer sous son DOC prochainement.

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne.

Les derniers Débits d'Objectifs d'Étiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin :

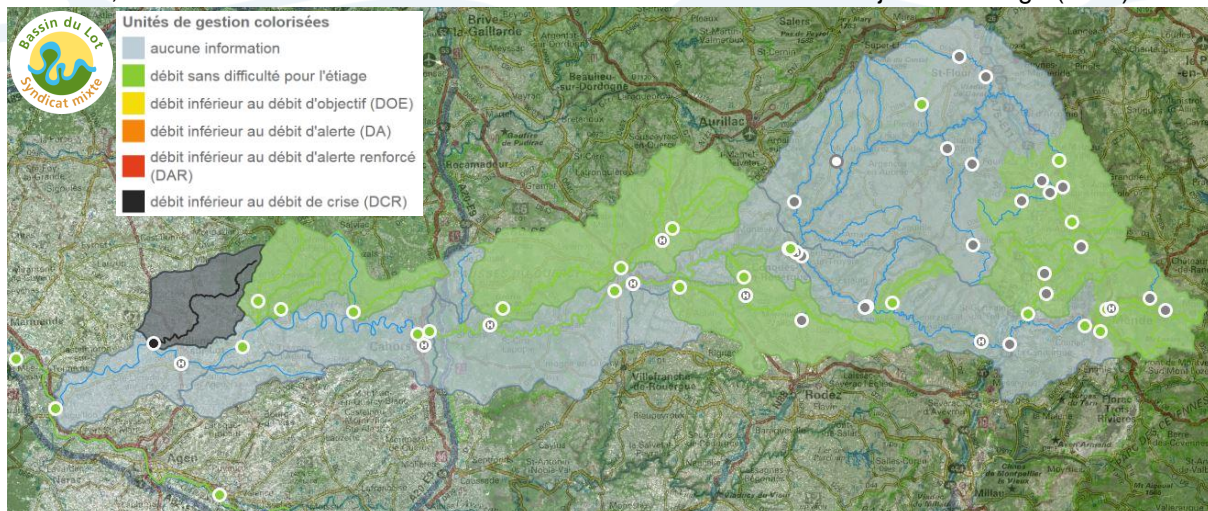
STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2018 (en m3/s) :

Station	P.	02 Aoû	03 Aoû	04 Aoû	05 Aoû	06 Aoû	07 Aoû	08 Aoû	+
LOT AMONT :									
Castelnau-de-Mandailles	EDF	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :									
Conques		0.4	0.3	0.32	0.32	0.33	1.6	1.3	
Viviez [2]		0.08	0.08	0.08	0.08	0.08	0.9	0.5	
LOT AVAL CAHORS :									
Boussac		0.1	0.1	0.09	0.08	0.08	0.09	0.1	
Casseneuil		0.1	0.09	0.1	0.1	0.09	0.08	0.09	

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Le 08/08, seule la station de Casseneuil restent en dessous des débits objectifs d'étiage (DCR).



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 08/08/2018



<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin :

Dans le 48 : Arrêté du 8 août 2018

Vigilance : Lot, Bramont, Colagne (bassin + cours d'eau) et Truyère

Dans le 12 : Arrêté du 3 août 2018

Niveau 1 : Tours d'eau organisationnel pour le bassin sensible du Dourdou de Conques depuis le 1^{er} juin

Niveau 1 : Bassin du Lot NON réalimenté depuis la confluence avec la Truyère

Niveau 2 : Tours d'eau du bassin de la Diège

Dans le 46 : Arrêté du juillet 2018 Propositions mises à signature lors du comité sécheresse du 8 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 1 : -30% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents

Niveau 2 : -50% pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoires) pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoires) pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 7 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 1 : -30% pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents

Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.

Depuis le 28 juillet, il n'y a plus d'activité hydroélectriques à l'amont d'Entraygues (sauf de très rares turbinées à 20-25 m3/s max). Ainsi le débit est aligné à la consigne de soutien d'étiage.

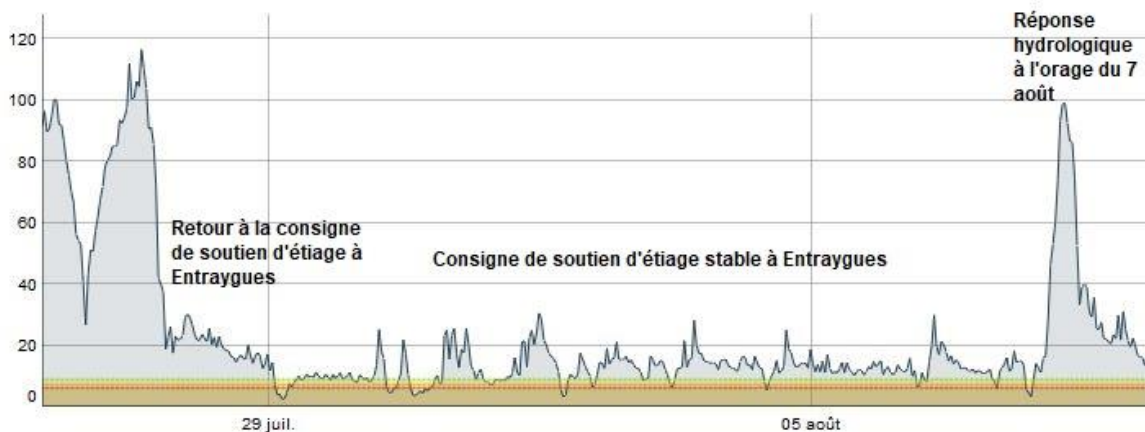
L'absence de turbiné devrait encore se poursuivre jusqu'au moins le 17 août (travaux).

 **Faycelles**

Unité de gestion : Lot aval d'Entraygues - Cahors
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Aveyron (12)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : 07971510

données :

antériorité :
affichage :





Ci-dessus les variations de débit enregistrées à la station de Faycelles avec des débits extrêmement bas.

Les stations de Coutet et Aiguillon présentent aussi des signaux de débits avec variations voir éclusées pour Aiguillon.

Il est rappelé la plus grande vigilance, et le respect d'une production dite « au fil de l'eau » à l'aval d'Entraygues.

Vu les travaux à l'usine de Brommat et l'indisponibilité d'une partie de l'axe Truyère, il n'y a quasiment plus de turbines hydroélectriques à l'amont du bassin. Ainsi le respect de la consigne de soutien d'étiage est primordial pour l'ensemble des usages.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues sont en baisse par rapport à la semaine dernière sauf Sarrans, mais toujours au-dessus des cotes touristiques.

Besoins en eaux :

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Le Lot-et-Garonne enregistre toujours une avance végétative entre une semaine et 10 jours en fonction des dates des semis.

Certaines cultures sont toujours dans leurs périodes critiques comme le maïs grain et semence, le tabac et le soja. Les fruits sont dans leur phase de grossissement ou coloration et nécessitent une alimentation en eau régulière notamment en absence de pluie efficace.

Les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot, la population saisonnière est à son optimum (cf. prélèvements en eau supplémentaires).

La navigation sur le Lot est perturbée avec les variations intempestives des débits.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende n'a pas débuté.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage a été diminuée à **12 m³/s** ce jeudi 9 août pour une mise en application vendredi 10 août à 00h.

Droits conventionnels acquis depuis le 1^{er} juillet : 0,8 Mm³

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 0,02 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

Prochain bulletin : jeudi 16 août 2018

Merci de tenir informée dès que possible le SMLB en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, c.noyer@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.





Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 09/08/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	2-août-18	3-août-18	4-août-18	5-août-18	6-août-18	7-août-18	8-août-18	9-août-18	10-août-18	11-août-18	12-août-18	13-août-18	14-août-18
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				Consigne			Consigne				Consigne	
	12	14	14	14	14	14	14	14	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	15.4	17.0	15.0	14.0	13.8	14.2	14.0						
Entraygues-aval (EDF) (12)	15.4	15.6	14.8	15.4	16.5	14.9	18.1						
Entraygues-Roquepailhol (12)	14.2	14.3	14.1	14.8	14.5	14.6	16.0						
Faycelles (46-12)	13.6	14.0	13.0	12.1	13.8	13.2	45.6						
Cahors-Lacombe (46)	26.6	25.9	26.5	25.7	25.8	24.4	44.9						
Coutet (EDF) (47)	19.3	19.6	19.4	18.0	19.2	18.1	24.7						
Aiguillon-Ville (47)	21.5	24.9	21.3	22.2	19.1	23	23.1						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	9-août	734.13	+8.13	-1.34
Sarrans	9-août	640.01	+10.01	+1.62
Maury	9-août	585.31	+1.81	-0.23
Castelnau	9-août	412.81	+2.31	-0.78

Source : EDF



Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors
<http://etiaqe.bassindulot.fr>



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

06/08/2018



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

09/08/2018

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **12**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m3/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 7 AOÛT 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 10 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **13**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 10 AOÛT 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 14 AOÛT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER
Chargée du soutien des étiages
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE